Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260625-2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2026

Le mardi 23 juin 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. ROBERT Michel,

Secrétaire de séance : Mme KERFERS Jocelyne

Date de convocation : 16/06/2026
Date de publication : 25/06/2026

Délibération 35/2026 : Groupement de commandes – Formations sécurité obligatoires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Poher Communauté et la Ville de Carhaix disposent d'un groupement de commandes pour les formations réglementaires en matière de sécurité.

Elles souhaitent créer un nouveau groupement de commandes intégrant les autorisations de conduites, les habilitations électriques, les formations AIPR et les formations incendies et proposer aux communes membres de Poher Communauté d'intégrer le groupement de commandes.

Les agents techniques nouvellement arrivés auront besoin de réaliser ces formations, Monsieur le Maire propose donc d'intégrer le groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'intégration de la commune de Plévin aux groupements de commande – Formations de sécurité obligatoires
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce groupement de commandes.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14 - Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 25/06/2026 et affichage en mairie le 25/06/2026.